

BM
Société par actions simplifiée
au capital de 69 000 euros
Siège social : Route du Fousseret
31430 CASTELNAU-PICAMPEAU
518 367 255 RCS TOULOUSE

PROCÈS-VERBAL DES DÉCISIONS DE L'ASSOCIÉE UNIQUE
DU 9 OCTOBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre,
Le neuf octobre,
A neuf heures,

La Société **BD**, Société par actions simplifiée au capital de 686 000 euros, ayant son siège social 12 Route des Pyrénées, 31800 POINTIS-INARD, immatriculée au Registre du commerce et des sociétés sous le numéro 922 146 857 RCS TOULOUSE, représentée par **Monsieur Bertrand DUVIGNEAU**, en sa qualité de Président,

Associée Unique de la société **BM**,

En présence de **Monsieur Bertrand DUVIGNEAU**, Président non associé de la Société,

Après avoir pris connaissance du rapport du Président non associé,

A pris les décisions suivantes relatives :

- au transfert du siège social et à la modification corrélative de l'article 4 des statuts,
- aux pouvoirs à conférer en vue des formalités.

PREMIERE DÉCISION

La société **BD**, Associée Unique, décide de transférer le siège social du Route du Fousseret, 31430 CASTELNAU-PICAMPEAU au 12 Route des Pyrénées, Quartier de la Rouere, 31800 POINTIS-INARD à compter rétroactivement du 1^{er} octobre 2024 et, en conséquence, de modifier l'article 4 des statuts, dont la rédaction est désormais la suivante :

ARTICLE 4 - SIÈGE SOCIAL

"Le siège social est fixé : 12 Route des Pyrénées, Quartier de la Rouere, 31800 POINTIS-INARD".

Le reste de l'article demeure inchangé.

DEUXIEME DÉCISION

L'Associée Unique donne tous pouvoirs au porteur de copies ou d'extraits du présent procès-verbal pour remplir toutes formalités de droit.

De tout ce que dessus, l'Associée Unique a dressé et signé le présent procès-verbal.

La société BD
Associée Unique
Représentée par **Monsieur Bertrand DUVIGNEAU**

DocuSigned by:

0BDEDFC399224D5...